

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
46e séance
tenue le
mardi 19 novembre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 46e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES
GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

à l'attention d'un commissaire au compte de publication au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
21 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/46/SR.46
13 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

91-57500 0871R (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/48 (Supplément No 48, vol. I et vol. II), A/46/86-S/22226, A/46/264, A/46/293, A/46/308, A/46/315, A/46/336, A/46/344, A/46/423, A/46/501/Rev.1, A/46/520, A/46/598; A/C.2/46/4)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite) (A/46/602, A/46/264, A/46/273, A/46/283-E/1991/114, A/46/336, A/46/344, A/46/345, A/46/501/Rev.1, A/46/520, A/46/598)

1. M. LEE (Organisation mondiale de la santé) dit que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a participé activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, afin de cerner les problèmes liés à la santé dans le contexte de l'environnement et du développement. En outre, l'OMS a assisté à toutes les sessions du Comité préparatoire et a mis au point à l'intention des groupes de travail du Comité des documents de base traitant de questions de fond - par exemple, les produits chimiques toxiques, l'eau et les résidus dangereux. Par ailleurs, l'OMS a détaché l'un de ses hauts fonctionnaire auprès du secrétariat de la Conférence pour une durée de deux ans. La collaboration de l'OMS aux préparatifs de la Conférence a été en particulier assurée par la Commission de l'OMS sur la santé et l'environnement et par ses groupes de travail sur l'énergie, l'industrie, l'urbanisation et l'agriculture et l'alimentation. La Commission, qui est présidée par Mme Simone Veil (France), a tenu sa dernière réunion en juillet 1991 et son rapport, ainsi que les rapports des groupes de travail, sera publié en mars 1992. La Commission a procédé à un vaste examen des relations entre la santé, l'environnement et le développement, a enquêté sur les causes de mauvaise santé et a formulé de nombreuses recommandations relatives aux activités futures et aux enquêtes à mener sur les liens existant entre santé, environnement et développement.

2. Le représentant de l'OMS est heureux de souligner que les recommandations de la Commission vont dans le sens des propositions énoncées dans Action 21. L'une des conclusions les plus importantes de la Commission de l'OMS sur la santé et l'environnement est que la santé, malgré la haute priorité qu'on lui accorde, n'a pas été un sujet abordé dans le débat sur l'environnement et le développement. En conséquence, on n'a pas prêté une attention suffisante aux politiques, programmes et projets susceptibles de contribuer à promouvoir la santé. Action 21 doit aborder cette question. Deuxièmement, la Commission a estimé qu'il était de la plus grande importance de satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé liés à l'environnement. Elle a insisté sur le fait que des millions de personnes meurent ou tombent malades chaque année en raison des conséquences néfastes du développement ou de la dégradation de l'environnement. En conséquence, il faut accorder la toute première priorité

(M. Lee)

au développement social et économique. Troisièmement, la Commission a également estimé que, pour réaliser l'objectif de la santé pour tous, il fallait s'attacher en priorité à réduire les taux d'accroissement démographique, la consommation excessive et la production de déchets. Quatrièmement, la Commission et ses groupes de travail ont fait le point sur l'état des connaissances concernant les liens existant entre santé et environnement. Elle a conclu que, malgré les résultats satisfaisants obtenus ces dernières années, il faut pousser plus avant les recherches dans ce domaine. La Commission a estimé qu'il fallait davantage tenir compte de la notion de "science bénéfique" lors de la prise des décisions. Enfin, la Commission a souligné qu'il est nécessaire que les responsables du secteur de la santé prennent davantage d'initiatives pour aider les gouvernements à planifier leur développement, et faire en sorte que le développement et la protection de l'environnement aient un effet bénéfique sur la santé des êtres humains. Il est clair que ces priorités de la Commission vont dans le même sens que celles qui sont énoncées dans Action 21.

3. Il faudra faire une place importante à la santé dans le cadre de l'environnement et du développement, lorsque seront arrêtés les programmes d'application d'Action 21 lors de la quatrième session du Comité préparatoire. La santé doit avoir également une place importante dans la Charte de la Terre. Il faut reconnaître que la santé des êtres humains est l'une des raisons principales de lutter pour un environnement sain, deux objectifs auxquels doit fondamentalement viser le développement. On ne saurait tolérer un développement axé sur le profit économique au détriment de la santé. On ne saurait non plus tolérer un développement qui dégrade l'environnement au point d'être une source de détérioration de la santé.

4. M. AL-HUMAYDI (Qatar), prenant la parole au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, dit que dans sa résolution 44/228, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au plus haut niveau possible de participation afin d'élaborer des stratégies et mesures propres à arrêter et à inverser les effets de la dégradation de l'environnement dans le contexte d'une augmentation des efforts nationaux et internationaux en vue de promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays.

5. Les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe attendent avec un grand intérêt la tenue de cette conférence, surtout après la catastrophe écologique dont a souffert la zone du Golfe à la suite du récent conflit, au cours duquel 700 puits de pétrole ont brûlé et plus de 3 millions de barils de pétrole ont été déversés dans la mer. Le représentant du Qatar exprime sa reconnaissance aux pays qui ont apporté une aide, économique ou autre, pour remédier aux effets de cette catastrophe. Il espère en outre que la communauté internationale continuera à prêter une aide pour le relèvement de la zone du Golfe.

(M. Al-Humaidi, Qatar)

6. Les pays du Golfe expriment leur soutien à la Conférence, parce qu'ils souhaitent que l'on parvienne à réaliser un développement économique durable et écologiquement rationnel. Certes la tâche est immense, mais peu de conférences des Nations Unies ont été préparées avec l'attention et le soin dont ont fait l'objet les préparatifs en cours. Ces dernières années, on a enregistré des changements profonds dans les relations entre l'Est et l'Ouest et le monde entier a été le théâtre de grandes transformations, et la Conférence devrait donc se dérouler dans un climat de coopération. La Conférence est une tribune d'une importance égale à celle de l'Organisation des Nations Unies proprement dite, dans la mesure où la réalisation de nombre des objectifs de cette dernière dépend du succès de la Conférence. La Conférence offre une possibilité unique à la communauté mondiale de conjuguer ses efforts pour freiner la détérioration de l'environnement et réaliser un développement durable.

7. Dans sa résolution 44/228, l'Assemblée générale a réaffirmé que les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources, mais qu'il leur incombe de le faire rationnellement. Elle a également exprimé sa préoccupation devant la persistance, dans les pays industrialisés, de modes de consommation insoutenables. Les pays industrialisés sont grandement responsables de la dégradation de l'environnement, et leur participation à la Conférence doit être fonction de cette responsabilité. Les pays en développement doivent participer à la Conférence sur un pied d'égalité avec eux dans toutes les négociations et les prises de décisions.

8. Il faut espérer que l'Assemblée générale approuvera les rapports établis par le Comité préparatoire et que les participants à la quatrième session du Comité s'engageront à ne ménager aucun effort pour parvenir à un consensus. Le Comité a encore beaucoup à faire, mais vu la complexité politique et technique de la plupart des questions qu'il a abordées, ce qu'il a déjà accompli représente un pas en avant important dans la réalisation d'un consensus sur les principaux problèmes énoncés dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. Le succès de la Conférence dépendra de la volonté de la communauté internationale d'aider les pays les moins favorisés à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés, ces problèmes étant à leur tour l'une des causes de la dégradation de l'environnement. Action 21 et la Charte de la Terre sont des documents d'une importance considérable, et c'est pourquoi il faut espérer que la Conférence les approuvera. La Conférence offre une occasion unique de concilier au mieux les impératifs de l'environnement et du développement. Il incombe à la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour que la Conférence soit couronnée de succès.

9. M. PEÑALOSA (Colombie) dit que, dès l'approbation par l'Assemblée générale de sa résolution 44/228, le Groupe des 77 s'est efforcé de faire une place égale aux problèmes d'environnement et de développement dans les questions que doit aborder la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Toutefois, la délégation colombienne est très préoccupée par la manière dont se sont déroulées les négociations au cours des préparatifs de la Conférence. Premièrement, les pays industrialisés ont fait tout leur

(M. Peñalosa, Colombie)

possible pour centrer les débats sur les problèmes d'environnement et ils se sont presque toujours refusés à aborder les problèmes de développement. En outre, les pays n'ont pas tous participé activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence et nombre de ceux qui y ont participé ont manifesté essentiellement un intérêt pour les questions liées à l'environnement. La Colombie craint que la Conférence de Rio de Janeiro ne soit excessivement axée sur les problèmes d'environnement et ne donne pas une place suffisante aux problèmes de développement, ce qui pourrait entraîner une nouvelle déception pour les pays en développement.

10. La Colombie espère que la prochaine session du Comité préparatoire permettra de progresser davantage qu'au cours des sessions précédentes et de dégager un consensus sur les points fondamentaux du programme esquissé dans la résolution 44/228. Il sera très difficile d'accomplir durant les quelques jours que durera la Conférence ce que l'on ne sera pas parvenu à faire pendant la prochaine session du Comité préparatoire. Il faudrait donc que, durant la présente session, le Comité puisse compter sur la participation de hauts responsables politiques capables d'adopter des décisions importantes.

11. Il n'est pas réaliste de penser que l'on pourra réaliser un développement durable sans transfert de ressources abondantes vers le monde en développement. Ces ressources doivent être non seulement financières mais technologiques. A cet égard, la Colombie se félicite de la déclaration du Secrétaire général concernant certaines propositions concrètes qui ont été faites au sujet du transfert de technologies. La Colombie se félicite aussi de la réunion prévue pour le mois d'avril à Tokyo. Toutefois, il n'est pas non plus réaliste de penser que les pays en développement pourront assurer une croissance durable uniquement grâce à l'apport de ressources extérieures. Il leur faudra déployer de grands efforts au niveau national pour infléchir suffisamment leurs politiques, institutions et programmes de manière à mettre en application les décisions arrêtées dans l'Action 21. La Colombie est convaincue que les pays en développement prendront très au sérieux les engagements qui résulteront d'Action 21, à condition que les pays développés en fassent autant. C'est donc avec plaisir que la délégation colombienne a constaté que l'on avait accepté les propositions tendant à modifier l'organisation des travaux du Comité préparatoire en mars 1992, le Comité réuni en séance plénière devant se consacrer uniquement, du premier au dernier jour, aux négociations, sans discours ni présentations générales. Il faut en outre parvenir, au cours de cette réunion du Comité préparatoire, à un consensus sur les dispositions institutionnelles au niveau international, afin que tous les pays puissent tenir les engagements pris au titre d'Action 21 dans le domaine de la coopération technique internationale.

12. La Colombie se félicite des travaux menés en ce qui concerne les projets de convention sur les changements climatiques et la diversité biologique, mais souhaite faire observer qu'il n'est pas opportun de faire pression sur les organes chargés d'établir ces conventions pour qu'ils achèvent leurs travaux avant juin. S'ils y parvenaient, on ne pourrait que s'en féliciter, mais la Colombie estime que ces conventions peuvent aussi être mises définitivement au point après la réunion de Rio de Janeiro.

(M. Peñalosa, Colombie)

13. La délégation colombienne en appelle spécialement à tous les pays du Groupe des 77 pour qu'ils participent très activement à la réunion du Comité préparatoire en mars 1992 et pour que la composition des délégations reflète l'importance des débats qui seront tenus à cette occasion. Elle souhaite également lancer un appel à tous les pays dotés de moyens financiers pour qu'ils apportent des contributions destinées à faciliter la participation de tous les pays en développement non seulement à la session du Comité préparatoire mais à la Conférence elle-même. Les chefs d'Etat ou de gouvernement qui participeront à la Conférence doivent avoir la certitude que l'on pourra y conclure des accords fondamentaux. De l'avis de la Colombie, il est peu vraisemblable que les chefs d'Etat et de gouvernement se rendent à Rio s'ils ne savent pas avec certitude ce qui sera décidé lors de la Conférence. Il est essentiel de parvenir à des accords de base au cours de la réunion du Comité préparatoire.

14. M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) dit que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera une occasion unique d'élaborer une vaste stratégie en vue d'un développement écologiquement rationnel. De l'avis des Etats-Unis, cette conférence a pour objet principal de faciliter la coopération internationale par le biais de programmes plus efficaces de protection de l'environnement pour faire en sorte que celui-ci soit pleinement pris en compte dans les stratégies économiques et de développement. C'est la base même de la notion de développement durable, mise au point par la Commission Brundtland dans son rapport intitulé Notre avenir à tous.

15. Pour que cette stratégie donne des résultats satisfaisants, il faut que l'opinion publique participe activement à la prise des décisions. Il faudra en outre faire appel aux mécanismes du marché pour améliorer la productivité économique, les systèmes axés sur le marché étant ceux qui offrent le plus de possibilités d'adoption rapide de techniques ayant des effets bénéfiques sur l'environnement et financièrement rentables.

16. Les Etats-Unis ont été favorablement impressionnés par le dévouement et les efforts de tous les participants aux deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence. Toutefois, la tâche dévolue au Comité pendant sa quatrième session est vaste et les Etats-Unis estiment donc sans hésitation que cette session devrait durer cinq semaines.

17. Les Etats-Unis sont toujours décidés à négocier une convention sur les forêts tropicales, estimant qu'elle est extrêmement nécessaire. Il faut espérer que la Conférence parviendra à un accord sur les principes d'un consensus mondial concernant l'aménagement, la conservation et le développement durable des forêts, principes qui constitueront la base des négociations en vue d'une convention-cadre mondiale sur les forêts, dans laquelle se situeraient les politiques nationales. Les Etats-Unis se félicitent des progrès réalisés lors de la troisième session du Comité préparatoire et du fait que l'on s'accorde désormais à reconnaître

(M. Moore, Etats-Unis)

l'importance de la surveillance à l'échelle mondiale, de la gestion rationnelle, de l'éducation et de la formation, de l'intégration des politiques, des recherches et inventaires et du recours aux mécanismes du marché.

18. La Conférence offrira une possibilité unique aux différents pays de coopérer et de tenir des consultations sur la question des océans. Le Comité préparatoire a permis de réaliser des progrès importants à ce sujet et de démontrer qu'il existe une volonté de trouver un terrain d'entente pour élaborer les principes qui régiront les activités consacrées à ce domaine au cours des 20 années à venir. Il faut espérer que la Conférence permettra de faire des progrès en ce qui concerne la contamination des mers, l'aménagement intégré des zones côtières, les ressources marines biologiques, les données sur les océans et les activités de surveillance.

19. La coopération technologique sera l'un des thèmes les plus importants dont la Conférence aura à traiter, car des techniques nouvelles et efficaces seront nécessaires pour appuyer l'économie mondiale et protéger l'environnement, ainsi que pour atténuer la pauvreté et alléger les souffrances de l'humanité. Il faut pour ce faire un ensemble de politiques économiques solides, fondées sur des systèmes de marché efficaces; une connaissance par chaque pays de ses ressources, de ses capacités et de ses besoins et une évaluation de la technologie de chaque pays; un processus solide de prise des décisions; et des systèmes d'information qui permettent de savoir quelles sont les ressources disponibles et dans quelles conditions elles le sont. Au cours de la troisième session du Comité préparatoire, les Etats-Unis ont présenté une proposition détaillée dans ce sens et se félicitent des réponses positives reçues des autres pays développés et des pays en développement.

20. Les Etats-Unis ont en outre présenté des propositions destinées à renforcer la structure institutionnelle et la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et du développement. Il faut mettre en place un mécanisme efficace de coordination entre tous les éléments du système des Nations Unies dans ce domaine. Les organisations liées au système des Nations Unies, et en particulier les mécanismes de financement et les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement, devraient participer à ces efforts, tout comme les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles et le secteur privé, selon les besoins. Il faut renforcer ou réformer les organismes ou organisations pertinents du système des Nations Unies, et promouvoir les programmes régionaux ou nationaux.

21. Il y a lieu de procéder à la réforme institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies en tirant tout le parti possible des institutions et des organismes existantes et en utilisant à cette fin les ressources financières dont l'Organisation dispose ou dont elle compte pouvoir disposer.

(M. Moore, Etats-Unis)

22. Les Etats-Unis attachent également de l'importance au problème des changements climatiques et de la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi ils se sont joints au consensus dont a fait l'objet la résolution 45/212 de l'Assemblée générale qui a établi un processus intergouvernemental unique de négociation dans le but d'élaborer une convention-cadre concernant les changements climatiques, processus auquel les Etats-Unis participent pleinement. Toutefois, il n'appartient pas à la Deuxième Commission d'analyser quant au fond les négociations du Comité intergouvernemental de négociation. Les Etats-Unis se félicitent des progrès que ce dernier a réalisés au cours de ses trois premières sessions et pensent que les négociations pourraient être achevées avant la Conférence, ce qui permettrait que la convention-cadre soit ouverte à la signature lors de la Conférence.

23. M. KUKAN (Tchécoslovaquie), prenant la parole au nom de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne, dit que ces pays participent activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui pourrait, à son avis, marquer la fin d'une étape contradictoire dans l'évolution de l'humanité, caractérisée par un développement remarquable de l'économie mondiale et par un pillage sauvage des ressources naturelles, ainsi que par la destruction de l'environnement. Au cours des années 90, il sera indispensable de promouvoir une croissance conforme aux principes du développement durable. Adapter la notion de développement durable aux programmes internationaux et nationaux est plus difficile qu'il ne paraissait en 1989, lorsque l'Assemblée générale a examiné le mandat de la Conférence.

24. La quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence sera décisive, car on n'est pas encore parvenu à un consensus sur nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne les ressources financières, le transfert de technologies en vue d'un développement durable, la nature et la teneur de la Charte de la Terre et les problèmes institutionnels. Il faut espérer que l'on parviendra à un accord à temps.

25. La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne espèrent que la Conférence marquera le début d'une série d'activités régionales et mondiales de transfert de technologies, de protection contre les déchets nocifs et toxiques et d'exécution de programmes efficaces destinés à réduire les polluants et qu'elle permettra le rétablissement des systèmes naturels, en particulier dans les zones dégradées, et la mise en valeur des zones protégées. Niveau régional et sur le plan transfrontière, la mise au point du droit international de l'environnement, prévoyant des procédures de solution des différends liés à la protection de l'environnement, ainsi que la mise en place d'un système international d'amélioration de l'environnement dans les zones particulièrement dégradées en raison de la pollution transfrontière.

26. Dans les pays qui faisaient partie du bloc soviétique, l'une des conséquences négatives de 40 années de systèmes politiques rigides et d'une économie centralisée a été une mauvaise exploitation des ressources

(M. Kukan, Tchécoslovaquie)

naturelles. Le passage à une économie de marché, qui va être tenté pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, est une tâche écrasante. Après les bouleversements qui se sont produits dans ces pays, on a commencé à attacher aux problèmes de l'environnement une plus grande importance politique et sociale et le public s'y est intéressé davantage, bien que ce soit lui qui subisse le contrecoup de la transition. Toutefois, l'existence d'un contexte international favorable est une condition indispensable si l'on veut effacer le legs de 40 années au cours desquelles il n'a pratiquement été prêté aucune attention aux problèmes d'environnement. En résumé, il faut faire une distinction entre deux obstacles importants qui entravent le développement durable dans ces pays : le premier est lié à la technologie et à l'économie et le second tient à la situation économique et sociale générale.

27. Malgré les multiples problèmes environnementaux des pays d'Europe centrale et orientale, ceux-ci fondent leurs activités sur la coopération et non sur l'aide. Ils ne prétendent pas que les pays industrialisés oublient leurs engagements à l'égard des pays en développement et qu'ils cessent de leur apporter des ressources financières. Ils acceptent toutes les idées susceptibles de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et du développement et c'est pourquoi ils appuient la déclaration faite par la délégation des Pays-Bas lors du débat général.

28. Les changements politiques intervenus en Europe centrale et le passage d'une économie planifiée à une économie de marché ont créé les circonstances nécessaires pour que l'environnement retrouve l'importance qui lui revient parmi les priorités nationales. Toutefois, les pays de l'Europe centrale se heurtent à de graves difficultés pour transformer les technologies dont ils disposent en technologies propices à l'environnement, faute de techniciens spécialisés, d'une véritable gestion de l'environnement, de services de consultants et de ressources à affecter aux investissements. La coopération internationale pourrait grandement faciliter l'exécution de ces tâches. La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne sont d'avis qu'il faut mettre en place un système international qui facilite le transfert de technologies écologiquement rationnelles grâce à la suppression des obstacles et des barrières au commerce international ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme de financement des transferts, sur la base de prêts consentis à des conditions favorables.

29. On ne peut obtenir des résultats importants au moyen de simples transferts. Il faut que s'instaure une coopération réelle en matière de technologie, fondée sur des accords bilatéraux et multilatéraux propres à renforcer la capacité des institutions et à les développer par le biais d'opérations et de programmes conjoints, ainsi que par des cours de formation.

30. La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne considèrent que la coopération régionale dans ce domaine est indispensable. Se fondant sur l'expérience de la Conférence de Dobruis relative à l'environnement en Europe, ils envisagent avec optimisme la réalisation de la protection de l'environnement, car c'est un des rares domaines où il est possible de parvenir à des

(M. Kukan, Tchécoslovaquie)

conclusions acceptables pour tous. Lors de la Conférence sur le développement industriel durable, tenu à Copenhague en octobre 1991, les ministres participants se sont déclarés préoccupés par les problèmes d'environnement des pays d'Europe centrale et orientale. Le représentant de la Tchécoslovaquie se félicite qu'ils aient en outre reconnu que le transfert de technologies est une des clefs de l'adaptation et l'assimilation des techniques de prévention de la pollution. Une conférence des premiers ministres des pays baltes, tenue à Ronneby, a permis de lancer une politique de coopération et de protection de la mer Baltique. En outre, en 1990, on a créé à Budapest, un centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, qui est un excellent exemple de coopération internationale dans ce domaine. La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne sont prêtes à contribuer à la bonne préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

31. M. ARRIA (Venezuela) rappelle qu'il ne reste plus que trois mois avant la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence et qu'il n'y a donc pas de temps à perdre, d'autant que tout ce qui ne sera pas négocié au cours de cette session n'a guère de chances d'aboutir à des résultats concrets lors de la Conférence. Il faut donc accélérer le processus préparatoire.

32. Les pays en développement acceptent la notion de développement durable et, à leur avis, il faut pour qu'elle soit applicable, des ressources, des transferts de technologies et des conditions favorables à leur utilisation. Toutefois, on ne progresse pas à cet égard aussi rapidement que sur les problèmes qui intéressent les pays développés, par exemple les changements climatiques. Le développement durable signifie non seulement qu'il faut satisfaire les besoins actuels sans compromettre la satisfaction des besoins futurs, mais aussi que les besoins du Nord doivent être satisfaits sans porter atteinte à la satisfaction des besoins présents et futurs du Sud.

33. En ce qui concerne le thème central de la Conférence, à savoir la politique de développement dans laquelle s'inscrit le problème de l'environnement, le représentant du Venezuela dit que la Conférence n'est pas une tribune ouverte aux scientifiques et aux chercheurs, mais qu'elle est une tribune où l'on doit discuter d'un problème fondamental, la qualité de la vie de la planète et de ses habitants. La composition des délégations montrera comment chaque pays envisage la Conférence. Si les délégations ne comptent que des spécialistes de l'environnement et des scientifiques, les débats porteront surtout sur l'environnement et non sur le développement.

34. Le document des pays nordiques présenté par le Représentant permanent de la Suède est un document extrêmement encourageant, rédigé avec la sensibilité traditionnelle et le sens particulier de la solidarité humaine qui caractérisent ces pays. De son côté, la Commission Sud, dans le document intitulé "Pour une stratégie commune du Sud dans la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", souligne la nécessité de mener une campagne massive d'information pour présenter, dans sa véritable dimension, la position du Sud face à la question du développement et de l'environnement, afin d'éliminer l'image négative que l'on donne du Sud à ce sujet.

(M. Arria, Venezuela)

35. La société civile internationale, fortement sensibilisée et dotée d'un extraordinaire sens des responsabilités, coopère par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales à l'organisation de la Conférence. Sans aucun doute, nombre de ses contributions seront incorporées dans diverses résolutions. On peut en dire autant des populations autochtones, des femmes et des jeunes.

36. A un moment où l'on parle des conditions du transfert des technologies du Nord vers le Sud, il convient que le monde développé n'oublie pas la dette technologique qu'il a contractée à l'égard des pays du tiers monde tout au long des siècles. Actuellement, la pauvreté dans laquelle vit une partie importante de l'humanité ne manque pas d'entraîner une dégradation constante de l'environnement. Or, les pays riches entretiennent de leur côté un processus de dégradation de l'environnement, encore que dans leur cas, si l'environnement est dégradé ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'autre solution mais en raison des excès de leur mode de vie. On dit aujourd'hui que ces pays ont d'énormes engagements à l'égard de l'Europe orientale et de l'Union soviétique et qu'ils ont le sentiment d'être moins riches ou plus pauvres qu'auparavant. Malheureusement, les pays du Sud n'ont pas seulement le sentiment d'être beaucoup plus pauvres qu'hier : ils le sont vraiment. Il convient de bien se rendre compte que les pays du Sud ne sont pas des parasites, et ils l'ont prouvé en ouvrant leurs marchés, en s'imposant une discipline budgétaire et en respectant l'environnement. Les grands pays, qui ont causé - et qui causent - tant de dommages à l'environnement, ne peuvent prétendre participer gratuitement à cet effort de l'humanité; il leur incombe au contraire d'apporter une contribution financière bien supérieure à celle des pays du Sud.

37. Malgré les grands espoirs que soulève la Conférence, il ne faut pas compter qu'on y résoudra les problèmes de la planète. La Conférence doit ouvrir la voie à l'application de la résolution des Nations Unies relative à l'environnement et au développement, qui est le cadre de référence et d'action.

38. Le Venezuela a la chance de posséder d'importantes ressources naturelles et d'être doté d'une géographie riche et diversifiée, qu'il entend préserver. C'est pourquoi il se félicite tout particulièrement des engagements pris au titre de la Charte de la Terre et d'Action 21. S'il existe un domaine particulièrement propice à la solidarité et à la coopération, c'est bien celui-là. Tous les pays ont contribué à créer le problème et il leur incombe à tous de le résoudre.

39. M. LEV (Israël) dit que dans le domaine de l'environnement tous les pays et continents sans distinction sont menacés. Aucun pays, ni même région, ne peut lutter isolément contre les effets nocifs des activités humaines sur l'environnement. Il faut se placer dans une perspective planétaire pour sérier les problèmes et y apporter des solutions appropriées. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devra traiter de questions complexes et interdépendantes. Israël estime, comme la communauté

(M. Lev, Israël)

internationale, que les questions abordées seront d'autant plus complexes que les problèmes relatifs à l'environnement deviennent plus indissolublement liés. C'est pourquoi les initiatives visant à résoudre ces problèmes devront être plus ambitieuses et de plus vaste portée.

40. Un groupe de plus d'une centaine d'entreprises israéliennes effectue de vastes recherches afin de mettre au point des techniques complexes et innovatrices axées sur l'exportation. Celles-ci portent notamment sur la réduction du bruit des avions à réaction, les mesures de lutte contre les gaz chimiques et les polluants biologiques, l'élimination des déchets industriels des installations de dessalement de l'eau et leur élimination, la détection de substances toxiques dans l'eau, une meilleure élimination des rejets d'hydrocarbures en mer et la substitution des produits utilisés pour traiter les récoltes par des substances sans danger.

41. Israël entend contribuer à appliquer l'ensemble des propositions et objectifs qui seront définis au cours de la Conférence et est persuadé que celle-ci constituera un jalon dans les efforts entrepris pour résoudre des problèmes écologiques complexes.

42 M. VAN LIEROP (Vanuatu), prenant la parole au nom des pays membres de l'Alliance des petits Etats insulaires, dit qu'il s'agit d'une coalition de petits pays insulaires ou ayant des zones côtières de faible altitude, dont le niveau de développement économique est comparable et qui sont également vulnérables face aux conséquences négatives du changement climatique, notamment l'élévation éventuelle du niveau des eaux. Les 36 Etats membres de cette alliance participent activement aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention-cadre concernant des changements climatiques. Ce groupe comprend des pays des océans Atlantique, Indien et Pacifique et des mers des Caraïbes, Méditerranée et de Chine méridionale. Les Etats membres de l'Alliance sont des pays en développement qui font partie du Groupe des 77.

43. Les membres de l'Alliance sont les pays les plus exposés à la menace d'élévation du niveau des eaux et ils peuvent se considérer comme littéralement en première ligne face au réchauffement de l'atmosphère et aux autres problèmes écologiques qui y sont liés. L'orateur est reconnaissant tant aux pays développés qu'aux pays en développement de l'intérêt qu'ils manifestent pour la survie physique et culturelle des petits Etats insulaires et des pays aux zones côtières de faible altitude.

44. Sans doute les pays de l'Alliance seront-ils les premiers touchés par le réchauffement de l'atmosphère, mais nul ne sera épargné. Aucun pays, aussi riche et vaste soit-il, ne pourra échapper aux conséquences néfastes des changements climatiques. Les changements les plus préoccupants sont ceux qui sont imputables aux activités humaines, aussi est-il encourageant de constater que le monde entier participe au processus actuel de négociation et que l'opinion mondiale est sensibilisée à ces problèmes.

(M. Van Lierop, Vanuatu)

45. Il faut considérer la Conférence, qui se tiendra au Brésil en juin 1992, comme le début d'une nouvelle étape s'inscrivant dans un processus continu plutôt que comme la fin de ce processus. M. Van Lierop demande à tous ceux qui sont en mesure de le faire de répondre favorablement et de verser des contributions pour assurer la participation de tous les pays en développement au processus parallèle de négociation. Ces derniers devront être largement représentés et non pas de manière symbolique. Les négociations seront très complexes et les délégations composées d'une seule personne ne pourront pas y participer utilement. L'orateur se félicite de la tenue de réunions consécutives du Comité intergouvernemental de négociation et du Comité préparatoire de la Conférence au Siège de l'ONU, car cela favorisera la participation des pays en développement. Il appuie les processus parallèles de négociation et demande que les ressources nécessaires leur soient allouées. Les pays de l'Alliance continueront à participer diligemment aux deux processus de négociation.

46. M. KABIR (Bangladesh) souligne qu'il faut utiliser au mieux le peu de temps, à peine six mois, qui reste pour achever tous les préparatifs de la Conférence de Rio. Aussi l'adoption du programme "Action 21" par le Comité préparatoire au cours de la dernière session, à Genève, constitue-t-elle un progrès notable.

47. Il faudra toutefois poursuivre les travaux sur la Charte de la Terre au cours de la prochaine réunion du Comité préparatoire, qui aura lieu à New York. Il importe d'accélérer le rythme des négociations pour parvenir à un accord sur des plans d'action concrets portant sur les questions sectorielles et mondiales. Le Bangladesh estime que toutes les recommandations adressées à Rio doivent tenir pleinement compte des préoccupations des pays en développement en matière d'environnement et de développement. Cet impératif est l'élément fondamental de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. Il impose toutefois que l'on accorde la place qui leur revient aux questions intersectorielles, telles que la nécessité de disposer de ressources financières appropriées, le transfert aux pays en développement de techniques écologiquement rationnelles et les questions institutionnelles d'importance cruciale. Or, on a peu progressé dans ces domaines. L'orateur espère que l'on accordera la priorité à la question des ressources au cours des négociations qui se dérouleront dans les mois à venir. A cet égard, il rappelle que dans sa décision 3/4, le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de la Conférence, de faire des propositions fondées sur une évaluation des coûts pour l'exécution de chaque élément du programme "Action 21".

48. Il importe à présent de ne pas se contenter des résultats obtenus au cours de la dernière session du Comité préparatoire et de s'employer sans relâche à parvenir à des accords définitifs sur tous les aspects essentiels de la question cruciale des ressources.

(M. Kabir, Bangladesh)

49. Le Bangladesh partage également les préoccupations que suscite le peu de progrès accomplis par le Comité préparatoire sur les questions institutionnelles. Celui-ci n'est pas parvenu à concilier les sérieuses divergences de vues des délégations en la matière, aussi faut-il accélérer le rythme des négociations. Le Bangladesh estime, comme le Secrétaire général, que les recommandations du Comité préparatoire devraient tenir compte non seulement de la dimension internationale de cette question, mais également des dimensions régionale, sous-régionale, nationale et locale. En outre, c'est en intensifiant la coopération multilatérale que l'on devrait parvenir à améliorer les institutions. Ces améliorations doivent favoriser une véritable association entre les gouvernements et les peuples. Pour ce faire, les pays devront renoncer à imposer unilatéralement leurs conditions et il faudra adopter des mesures pour répondre aux besoins fondamentaux de tous, et plus particulièrement des plus nécessiteux. Le Bangladesh participe activement aux négociations en vue de mettre au point la convention-cadre concernant les changements climatiques et attache également beaucoup d'intérêt à l'aboutissement rapide de la Convention relative à la diversité biologique. Il espère que ces conventions pourront être ouvertes à la signature lors de la Conférence de Rio. M. Kabir espère également que l'on parviendra à un accord sur un ensemble de principes complémentaires pour les négociations à venir et que l'on adoptera les protocoles additionnels nécessaires.

50. Le succès de ces négociations, et de la Conférence elle-même, dépendra de la pleine participation des pays en développement à ce processus. C'est pourquoi le manque de ressources, notamment pour financer les frais de participation des représentants des pays en développement, est une source de préoccupation.

51. Le Sommet planète Terre de 1992 offre une occasion unique de définir un programme d'action dans le domaine de l'environnement et du développement. On y élaborera également les lignes directrices essentielles qui permettront d'entrer de plein pied dans le XXI^e siècle. Avec la fin de la guerre froide, il devient possible de résoudre ces problèmes par une interaction et coopération accrue entre les pays. Le succès de la Conférence de Rio se mesurera à sa capacité de forger une association qui permette d'assurer l'avenir de l'humanité.

52. M. GUERRERO (Philippines) rappelle que les Philippines faisaient autrefois partie du continent asiatique, mais qu'elles se sont fragmentées en 7 000 îles lorsque la calotte glaciaire a fondu. Il en conclut que le monde n'est pas à l'abri d'un nouveau déluge. D'ailleurs, des catastrophes naturelles se produisent dans de nombreuses régions du monde, la désertification s'accélère et, par avarice ou par nécessité, l'homme pille et abîme notre planète.

53. Dans son rapport de 1990 sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare que la nature nous envoie maintenant le message suivant : protégez-moi et survivez, ou détruisez-moi et nous périrons ensemble.

(M. Guerrero, Philippines)

Les études confirment ces prédictions inquiétantes et les spécialistes s'empressent de prédire l'évidence : une extinction rapide de la vie et même de l'espèce humaine, si l'humanité tout entière ne coopère pas.

54. Les Etats souverains ont exprimé, au sein de la Commission, leur volonté de coopérer pour que les négociations sur la diversité biologique et les changements climatiques aboutissent et pour préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les Philippines estiment qu'il faut d'emblée se fixer un objectif international commun, à savoir garantir à l'homme et à sa descendance une amélioration et non pas une dégradation de la qualité de la vie. Il faut pour cela parvenir à un accord sur quelques principes fondamentaux. Tout d'abord, l'homme occupe la première place dans la hiérarchie de la création et la nature est à son service; il s'ensuit qu'il doit protéger et préserver la nature mais qu'elle n'est pas plus importante que lui. Deuxièmement, chaque être humain a un droit inaliénable à la vie et par conséquent à un milieu naturel qui la favorise au lieu de la détruire. Troisièmement, tout être humain a le droit à une meilleure qualité de vie d'où l'importance de l'environnement, qui lui permet de concrétiser cette aspiration. Quatrièmement, toutes les générations ont le droit au développement, aussi faut-il satisfaire les besoins actuels sans sacrifier ceux à venir. Cinquièmement, tout Etat a le droit d'utiliser ses ressources naturelles pour assurer le bien-être de son peuple et il est responsable de la sauvegarde de l'environnement, non seulement pour son peuple mais également pour l'humanité tout entière, bien que cela ne signifie pas pour autant qu'il doive céder son patrimoine national à un domaine public mondial. Enfin, tous les peuples doivent coopérer pour protéger l'environnement, mais pas au prix du développement, surtout des pays en développement. La plupart de ces principes sont énoncés implicitement ou explicitement dans les résolutions 44/227 et 44/228 de l'Assemblée générale.

55. On doit s'efforcer d'élaborer un programme visant à enrayer la dégradation de l'environnement et à réparer les dommages causés à la nature, tout en garantissant le développement pour les générations présentes et à venir. Il faudra tenir compte dans ce programme des facteurs suivants : la nécessité absolue d'un climat économique international favorable à la croissance économique et au développement des pays en développement; le lien de causalité qui existe entre les problèmes écologiques et les autres difficultés que connaissent les pays en développement, telles que la pauvreté, la dette extérieure, les flux négatifs de capitaux, la rigueur des ajustements structurels, les subventions et le protectionnisme, les restrictions à l'accès aux marchés et la détérioration des termes de l'échange; la nécessité impérieuse de financer le développement, sans que cela serve de prétexte pour imposer de nouvelles formes d'assujettissement; et, en dernier lieu, le rôle important du transfert de techniques à des conditions favorables et préférentielles.

56. Les pays en développement se heurtent à de graves obstacles qui les empêchent de réaliser un développement durable et écologiquement rationnel, car la pauvreté contribue à la dégradation de l'environnement qui, à son tour,

(M. Guerrero, Philippines)

exacerbe la misère. Ces pays ne peuvent pas résoudre leurs problèmes au moyen de programmes économiques et sociaux, car ils doivent utiliser une grande partie de leurs ressources déjà limitées pour faire face aux obligations que leur impose la dette extérieure et assurer son service. Les Philippines, par exemple, doivent consacrer environ 45 % de leur budget national pour assurer le service de la dette, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins fondamentaux de plus de 60 millions de personnes. Le programme adopté pour protéger et sauvegarder l'environnement sans entraver le développement économique devrait être de grande ampleur, pour permettre de traiter de toutes les questions fondamentales relatives aux liens entre environnement et développement; universel, la manière à englober tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, continentaux ou insulaires, avec ou sans littoral, ainsi que les entreprises privées et les organisations non gouvernementales; équitable, de sorte que la responsabilité primordiale qui incombe à ceux qui causent le plus de dommages à l'environnement de par leur mode de production et de consommation soit reconnue; souple, pour que l'on puisse procéder aux ajustements nécessaires en fonction du progrès des connaissances et de l'évolution des circonstances; et enfin, prudent, en ce sens qu'il prévoirait une représentation équilibrée pour le règlement des différends.

57. Les déclarations ou instruments adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devront permettre à l'unanimité de rectifier les erreurs du passé et de conclure un pacte avec la nature; il ne s'agit pas là uniquement d'une expérience politique passionnante mais également d'un impératif moral qui conditionne sa survie.

58. Mme WILLBERG (Nouvelle-Zélande) souhaite intervenir notamment sur deux aspects de la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En premier lieu, la Nouvelle-Zélande est elle aussi d'avis que l'Assemblée générale n'a pas à examiner dans le détail les questions qui sont actuellement débattues dans le cadre des préparatifs de la Conférence, au risque de faire double emploi et de semer la confusion. Pour que se manifeste la volonté politique indispensable au succès de la Conférence, il importe néanmoins de reconnaître que les différentes questions relatives à l'environnement sont indissociables et que chaque pays doit avoir une vue d'ensemble. L'Assemblée générale peut et doit encourager une telle volonté politique et lancer à cet effet un appel aux dirigeants de tous les Etats Membres les invitant à confirmer qu'ils s'engagent à participer à la Conférence de Rio de Janeiro. En second lieu, les objectifs de développement durable et de responsabilité au regard de l'environnement ne pourront être atteints si des visées mercantiles président aux négociations internationales. Celles-ci doivent être abordées dans un esprit d'ouverture et se dérouler dans un climat de confiance et de justice.

59. Les négociations qui ont pour thèmes la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable se distinguent des autres dans la mesure où tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, en attendent quelque chose. Chaque pays a ses priorités et s'intéresse à des

(Mme Willberg, Nouvelle-Zélande)

degrés divers aux différentes questions. C'est pourquoi chacun doit être conscient de ces intérêts divergents et préparer sa position en conséquence. Bien que le Comité préparatoire de la Conférence se soit déjà réuni à trois reprises, il n'est pas encore certain que la volonté politique nécessaire pour aborder les différents problèmes existe car une grande partie des débats ont lieu dans d'autres tribunes, comme les négociations du GATT sur la libéralisation des échanges, ou celles qui se déroulent au sein du FMI ou du Club de Paris sur l'allégement de la dette. L'élaboration d'une stratégie d'ensemble, tant au niveau national qu'au niveau multilatéral, doit donc constituer un élément important des préparatifs de la Conférence. A cet égard, il est essentiel que la quatrième session du Comité préparatoire soit bien préparée, en ce qui concerne notamment la documentation et l'organisation des tâches administratives.

60. Pour atteindre les objectifs de développement durable et de responsabilité au regard de l'environnement, les pays doivent sans aucun doute disposer de ressources supplémentaires et avoir accès aux techniques à des conditions de faveur. Le coût estimatif des activités prévues au titre du programme Action 21 montre clairement l'ampleur des besoins. Le cadre politique international qui sera retenu pour tenter d'améliorer l'environnement et de réaliser un développement durable revêt aussi une importance considérable. A cet égard, les principaux acteurs économiques sur la scène mondiale, à savoir le Groupe des Sept, ont un rôle essentiel à jouer. Mais il faut se demander si les membres de ce groupe sont prêts à adopter, dans le cadre des négociations d'Uruguay, un système d'échanges reposant sur les avantages comparatifs; à prendre rapidement, dans le contexte du Club de Paris et des institutions de Bretton Woods, des mesures d'allégement de la dette d'une plus grande portée; ou à adopter des stratégies internationales et des objectifs nationaux visant à réduire les inégalités en ce qui concerne la consommation des ressources mondiales et la création des risques écologiques.

61. Il se pourrait que le Comité préparatoire et la Conférence elle-même accordent tellement d'importance au problème de la mobilisation de ressources supplémentaires que ces tribunes se transforment en conférences d'annonces de contributions, et oublient la question essentielle de la formulation d'une stratégie internationale. Certains pays pourraient se montrer indifférents au fait que des questions comme la libéralisation des échanges, un allégement plus important de la dette et la réduction de la consommation nationale d'énergie ne mobilisent pas toute l'attention requise; toutefois, une telle attitude conduirait la Conférence à l'échec. Il est donc indispensable de bien évaluer le besoin évident de disposer de ressources complémentaires et la nécessité absolue de restructurer la coopération internationale de façon à mettre sur pied un programme complet et équilibré pour la Conférence.

62. La Nouvelle-Zélande considère que le succès de la Conférence dépend d'une participation aussi large que possible des organisations non gouvernementales aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence à sa prochaine session, y compris de groupes représentant les populations autochtones. De même, on n'insistera jamais assez sur l'importance des travaux du Comité

(Mme Willberg, Nouvelle-Zélande)

intergouvernemental de négociation, créé aux fins d'élaborer une convention-cadre concernant les changements climatiques; il faut espérer que le texte de la Convention sera prêt et pourra être ouvert à la signature lors de la Conférence. S'il est vrai que la diversité des intérêts nationaux rend la tâche du Comité difficile, il faut néanmoins que la communauté internationale soit capable de trouver des solutions à un problème qui pourrait entraîner des changements climatiques fondamentaux à l'échelle de la planète et aggraver nombre de problèmes actuels. Les pays insulaires du Pacifique, par exemple, devront entreprendre des travaux considérables si les hypothèses formulées par la communauté scientifique internationale se confirment, et dans le pire des cas, certains de ces pays risquent de ne plus être habitables. La délégation néo-zélandaise estime que le Comité intergouvernemental de négociation devrait élaborer, à sa session de décembre, un projet de texte global prévoyant des engagements fermes quant à l'adoption d'objectifs et de calendriers dans le domaine de l'émission de gaz à effet de serre, ainsi que sur la nécessité de conclure des accords d'assistance financière et de coopération technique. L'Assemblée générale peut et doit lancer un appel au Comité à cet effet, et tout projet de résolution relatif aux changements climatiques examiné au sein de la Deuxième Commission doit avoir pour objectif de contribuer à la formulation d'une convention-cadre sur la question.

63. M. SUTRESNA (Indonésie) fait observer que les travaux du Comité préparatoire à sa troisième session se caractérisent par les succès enregistrés dans certains domaines; toutefois, dans d'autres domaines particulièrement importants pour les pays en développement, les résultats sont loin d'être satisfaisants. Bien que 55 décisions aient été adoptées, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la Charte de la Terre, le programme Action 21 et les questions relatives aux institutions. Par ailleurs, il existe un sentiment de frustration car les pays développés ont essentiellement mis l'accent sur les secteurs qui les intéressent au premier chef, comme la protection de l'environnement, et ont accordé moins d'attention aux domaines qui revêtent le plus d'importance pour les autres pays, comme le développement. Au cours de la troisième session du Comité préparatoire, les pays développés ont abordé avec réticence les propositions présentées par les pays en développement sur la nécessité de disposer d'importantes ressources financières et de bénéficier de transferts de techniques écologiquement rationnelles. L'Indonésie est convaincue que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aura du mal à atteindre ses objectifs si un véritable accord ne se fait pas sur toutes ces questions, conformément aux dispositions de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. Il faut que s'instaure une réelle coopération internationale pour résoudre les problèmes que pose le programme Action 21.

64. Le principe fondamental selon lequel la protection de l'environnement ne doit pas se faire aux dépens du développement doit impérativement être respecté. En conséquence, les ressources naturelles des pays en développement ne peuvent pas être considérées comme bien commun de l'humanité alors que les pays développés s'obstinent à conserver des habitudes de consommation

(M. Sutresna, Indonésie)

insoutenable. Par ailleurs, la responsabilité de la protection de l'environnement ne doit pas incomber aux seuls pays en développement mais doit être équitablement partagée. L'Indonésie attache une grande importance à la question des forêts tropicales, qui représentent pour ce pays une grande richesse naturelle. Il faut certes préserver la diversité biologique de la flore et de la faune, ainsi que les puits écologiques ou la biomasse permettant l'interception de gaz comme le dioxyde de carbone. Néanmoins, en tant que pays en développement fortement peuplé, l'Indonésie a pour principal objectif d'accélérer le processus de développement. Il faut donc concilier ces exigences contradictoires si l'on veut à la fois sauvegarder les programmes de développement et préserver les systèmes écologiques. L'Indonésie a adopté d'importantes mesures pour parvenir à cet équilibre dynamique, mais leur succès dépendra dans une large mesure de la coopération internationale. A cet égard, les pays en développement sont placés devant un dilemme : ils se demandent en effet pourquoi ils devraient renoncer à tirer profit de l'exploitation de leurs forêts alors que les pays développés ont détruit les leurs pour les besoins du développement. Peut-être voudrait-on que les pays en développement subventionnent les pays développés pour les erreurs commises par ces derniers dans le passé. La délégation indonésienne pense que le Nord et le Sud doivent partager la responsabilité et coopérer en vue d'assurer une gestion rationnelle des forêts tropicales et la conservation de la diversité biologique, au profit de l'humanité tout entière. Le Comité préparatoire devra tenir compte de ces considérations à sa quatrième session.

65. L'Indonésie estime qu'il est très important que le Comité préparatoire mène à bien ses travaux dont l'objectif est d'assurer le succès de la Conférence de Rio. L'Indonésie participera à ces négociations dans un esprit constructif et ouvert, mais exprimera aussi ses préoccupations et défendra ses intérêts. On ne peut dissocier les problèmes d'environnement du concept général du développement, dont ils font partie intégrante. La communauté internationale doit donc prendre sérieusement en considération les besoins de développement des pays en développement. A cet égard, l'Indonésie se félicite de la déclaration relative à la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement publiée conjointement par l'Allemagne et l'Indonésie (A/46/308), dans laquelle les deux pays sont convenus de renforcer leur coopération dans le contexte de la poursuite d'un développement durable.

66. Le processus de négociation de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement ne doit pas devenir un nouveau sujet de discussion entre le Nord et le Sud. Au contraire, la Conférence doit constituer une tribune où les pays élaborent ensemble un programme en vue de résoudre, dans un esprit d'équité, les problèmes d'environnement et de développement. Il est important que la Déclaration de Rio et le programme Action 21 se fondent sur les principes énoncés dans la résolution 44/228 et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. De même, la Conférence devra tenir compte des résultats des réunions des pays en développement, comme la Déclaration ministérielle de Beijing sur l'environnement et le développement. Tous les pays doivent attacher la plus grande importance aux travaux de la quatrième session du Comité préparatoire.

(M. Sutresna, Indonésie)

A cet égard, l'Indonésie se félicite que certaines délégations aient pris l'initiative de tenir des réunions officieuses en vue de procéder à des échanges de vues sur certaines questions afin de faciliter les négociations au cours de la quatrième session du Comité préparatoire.

67. M. ANDRADE (Guatemala), prenant la parole au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, dit que la participation limitée des pays d'Amérique centrale aux sessions du Comité préparatoire ne tient pas à un manque d'intérêt mais à des restrictions budgétaires imposées par leur situation économique. Néanmoins, ces pays se déclarent préoccupés par les piètres résultats obtenus au cours de ces sessions. L'environnement est une question essentielle pour la survie de la planète, et il est donc indispensable que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies manifestent une plus grande volonté politique pour que les objectifs proposés soient atteints.

68. Etant donné que 80 % de la population mondiale vivent dans des pays en développement, il est indispensable de formuler des stratégies adéquates pour la croissance économique et le développement social de ces populations, dans des conditions d'égalité, de sécurité, de bien-être et d'indépendance. On ne peut accepter que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement impose des mesures unilatérales obligatoires répondant aux exigences des pays industrialisés qui, dans une certaine mesure, se sont développés au prix d'une dégradation de l'environnement mondial. Il serait tout aussi inacceptable que seuls les pays en développement soient tenus de respecter les engagements pris à la Conférence, alors que les pays développés s'abstiendraient d'appuyer le processus de développement global.

69. Les pays d'Amérique centrale sont conscients de la nécessité de protéger l'environnement et ont la volonté politique de le faire, comme en témoignent les engagements pris par les présidents de ces pays au cours de leurs réunions au sommet. Chaque pays de la sous-région a créé une commission nationale qui travaille en étroite collaboration avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement. Des mesures de protection et d'amélioration de l'environnement sont prévues dans le cadre aussi bien des stratégies nationales et sous-régionales que du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale. Les pays d'Amérique centrale ont activement participé, au Mexique, à la réunion au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Tlatelolco qui énonce la stratégie en matière d'environnement et de développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ces pays ont entrepris des programmes de conversion de dettes en investissements écologiques, dont les avantages et les limites devraient être évalués pour que l'on puisse déterminer leur bien-fondé. Un programme intitulé "La ruta maya", axé sur la protection de l'environnement et la promotion d'un tourisme sensible à l'environnement, a également été mis au point, en collaboration avec l'UNESCO. Tous ces programmes nécessitent des ressources suffisantes s'il l'on veut progresser dans le domaine essentiel de la protection de l'environnement.

(M. Andrade, Guatemala)

70. Les pays d'Amérique centrale sont situés dans une des régions tropicales dont la forêt, d'une grande richesse biologique, joue un rôle important pour la survie de la planète. Pourtant ce rôle passe inaperçu, et tandis que le secteur bancaire international, commercial et multilatéral se préoccupe du remboursement de la dette extérieure, il ne reconnaît pas que les pays développés ont une dette vis-à-vis des pays moins développés dont la nature produit l'oxygène nécessaire à la survie de l'espèce humaine. Le service ainsi rendu mériterait une compensation juste et équitable.

71. Une protection efficace de l'environnement dépend de la coopération et de la solidarité internationales. Le Guatemala approuve la position du Président du Groupe des 77 à cet égard. Il n'est pas possible qu'un cinquième de la population mondiale vive dans l'opulence alors que le reste du monde a du mal à survivre. Par ailleurs, on ne peut prétendre remplacer les cultures autochtones par d'autres systèmes de valeurs sans permettre aux populations de bénéficier de l'éducation qui leur fera prendre conscience de la nécessité de protéger l'environnement, et sans leur offrir des conditions de vie décentes. Il faut notamment favoriser l'éducation des femmes et des enfants et permettre aux femmes de participer au processus de prise de décisions au sein de leur société car le soin, l'attention et la qualité de la vie familiale reposent, dans une large mesure, sur les femmes. Comment convaincre les populations rurales de ne plus abattre d'arbres ou de cesser de brûler les champs si on ne peut leur garantir un revenu suffisant qui leur permette de survivre et d'améliorer leur niveau de vie?

72. Le programme Action 21 est extrêmement important. On doit en effet disposer pour le siècle prochain d'une stratégie d'envergure portant sur les orientations, mécanismes, règlements et priorités relatifs au développement, comprenant une claire définition des responsabilités, notamment financières, et prévoyant le transfert de techniques écologiquement rationnelles. Le Guatemala craint néanmoins que ces techniques soient insuffisantes, limitées ou inaccessibles en raison de leur coût.

73. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, il faut sensibiliser et former les populations autochtones pour qu'elles utilisent leurs ressources naturelles de façon rationnelle et responsable, afin de renforcer le dispositif de protection de l'environnement au niveau national. Encore faut-il définir ce qu'on entend par "responsabilité partagée" entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne la protection de l'environnement. La responsabilité des pays en développement consiste à éviter de commettre les mêmes erreurs que les pays industrialisés, dont la richesse provient dans une large mesure d'une exploitation sans discernement de l'environnement. Les pays développés doivent permettre le libre accès à leurs marchés, éliminer les mesures protectionnistes et payer un juste prix pour les produits des pays en développement, qui ne demandent pas une faveur mais ce qui leur est dû.

(M. Andrade, Guatemala)

74. Il importe également d'encourager et de stimuler la coopération entre pays en développement pour que ceux-ci puissent trouver leurs propres solutions à leurs problèmes. Ces pays doivent assumer la responsabilité historique de leur avenir et assurer l'utilisation rationnelle et productive de leurs ressources au profit de leurs populations.

75. En Amérique centrale, l'indépendance politique a pâti ces dernières années de luttes fratricides qui ont progressivement réduit les pays à l'état de pauvreté. Des sacrifices considérables ont été consentis dans le domaine social en raison de l'application des programmes d'ajustement structurel, et les budgets de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale et de l'assainissement ont été réduits. La menace d'une nouvelle épidémie de choléra pèse actuellement sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et une série d'épidémies sévit dans le monde entier. Les indicateurs économiques sont retombés au niveau qu'ils avaient il y a 20 ans. Il faut néanmoins s'attacher à atteindre l'objectif de développement global, grâce auquel les richesses naturelles sont protégées et préservées sans que l'être humain soit sacrifié.

76. M. GONZALEZ (Chili) dit que certaines questions examinées au cours de la présente session font traditionnellement l'objet d'affrontements. Cependant, les problèmes de l'environnement qui, plus que tout autre, font ressortir l'interdépendance du monde contemporain et la nécessité d'un effort commun pour trouver des solutions adéquates constituent une exception. La pollution de l'air et des eaux, la modification du climat, le déséquilibre des écosystèmes et l'épuisement des ressources naturelles constituent une menace planétaire qui témoigne de la convergence des intérêts de la communauté internationale.

77. La planète se trouve de toute évidence dans un état de détérioration qui fait envisager l'avenir avec effroi si des mesures efficaces ne sont pas prises rapidement. La question suscite un intérêt croissant, ce qui est un signe encourageant et positif. Cependant, pour les pays en développement, la situation est particulière.

78. A cet égard, le Chili se félicite de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dont elle appuie les préparatifs. Nombreuses sont les questions sur lesquelles la communauté internationale doit parvenir à un accord pour que la Conférence soit couronnée de succès, notamment la question des ressources financières additionnelles nécessaires pour donner suite aux décisions de la Conférence ainsi que celle des divers aspects du développement, sur laquelle il faudra mettre davantage l'accent. Sur ces deux questions, les travaux du Comité préparatoire laissent beaucoup à désirer et le Chili espère qu'à sa prochaine session le Comité adoptera des critères clairs en la matière.

(M. González, Chili)

79. Le Chili a participé activement aux préparatifs, auxquels il attache une grande importance. Il espère que cela constitue l'une des premières manifestations du nouvel ordre international qui doit être instauré au profit de tous. L'environnement est un domaine d'intérêt commun dans lequel on peut démontrer qu'avec des idées nouvelles et une volonté politique renouvelée, il est possible d'améliorer le bien-être de tous. Pour ce faire, la Conférence doit parvenir à un accord sur les mesures propres à assurer la compatibilité entre les notions de préservation de l'environnement et de développement, deux éléments indispensables à la survie de la planète.

80. Il ne faut pas que la détérioration de l'environnement constitue un obstacle empêchant les pays en développement d'exploiter leurs ressources naturelles et d'assurer le fonctionnement de leurs industries. Les erreurs commises en matière de transfert de techniques et l'exploitation déprédatrice de la mer et de la terre ont réveillé une sensibilité écologique qui risque de perpétuer la situation actuelle de sous-développement. Cette exploitation des ressources des pays en développement n'a pas profité directement à leur population. Il n'y a donc pas de raison d'imposer à ces pays des limitations arbitraires. Il faut que ceux qui ont les moyens de le faire mettent au point des techniques appropriées pour protéger l'environnement et que le transfert de ces techniques repose sur la coopération internationale.

81. Un accord s'impose sur les politiques générales en matière de produits de base, en particulier celles destinées à en relever les cours. La détérioration des termes de l'échange incite à l'exploitation effrénée des ressources afin de maintenir le pouvoir d'achat par l'augmentation des volumes de production. Bien que les problèmes d'environnement préoccupent tous les pays, on doit définir les mesures à appliquer à chacun d'eux selon son niveau d'industrialisation. Il faut en outre s'employer davantage à résoudre les problèmes plus pressants.

82. Quoique récente, la notion de développement durable revêt chaque jour une plus grande importance. Il faut continuer de mieux la cerner et d'adopter des accords qui en permettent l'application et il faut réaliser un juste équilibre entre les accords sur l'environnement et les obligations de la communauté internationale en matière de lutte pour un développement intégral. Tout cela nécessite des ressources importantes et le Chili se félicite des efforts du Secrétaire général et les progrès réalisés dans ce domaine. Grâce au climat d'harmonie qui caractérise les temps nouveaux, on pourra parvenir à des accords permettant d'accéder à des niveaux de développement plus élevés sans qu'il en résulte une détérioration des écosystèmes.

83. M. CAMILLERI (Malte) rappelle que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sont parvenus dans leur phase finale. A cette étape très importante, la communauté internationale devra définir un ensemble de principes et un programme d'action à long terme qui non seulement permettent de mettre un terme à la dégradation de l'environnement et d'y remédier mais parallèlement assurent le développement des pays en développement.

(M. Camilleri, Malte)

84. Le Président du Groupe des 77 a indiqué les principes de base qui doivent guider les pays en développement dans les négociations prévues à la Conférence de 1992. La signature d'une convention générale sur les changements climatiques sera l'un des principaux résultats de la Conférence de Rio. La délégation maltaise a présenté la question à l'Assemblée générale il y a trois ans. Deux années plus tard, l'Assemblée générale est parvenue à un accord sur la nécessité d'élaborer une convention-cadre, ainsi que les instruments juridiques nécessaires pour faire face à la menace que font peser les changements climatiques sur la prospérité et le développement. Dans son rapport sur les travaux du Comité intergouvernemental de négociation (A/46/602), le Secrétaire général a exposé les différentes conditions à remplir pour que cet important processus puisse aboutir en temps voulu. Malte est convaincue que dans la résolution qu'elle adoptera sur la question, l'Assemblée générale prendra les mesures qui permettront au Comité intergouvernemental de négociation de disposer des ressources nécessaires pour achever ses travaux.

85. Les changements climatiques ne respectent ni les frontières géographiques ni les frontières nationales. Les petits Etats insulaires sont particulièrement préoccupés par la menace que représentent pour leur survie les changements climatiques et leurs effets sur les océans, et notamment le risque d'une élévation du niveau de la mer au cours des prochaines décennies. C'est pourquoi ils jugent de la plus haute importance que la convention comprenne des dispositions appropriées sur la fonction des océans dans les changements climatiques, en particulier la nécessité de protéger les océans de manière qu'ils ne servent plus d'égout et de gérer rationnellement les ressources marines.

86. Une réunion internationale d'experts scientifiques et techniques sur les changements climatiques et les océans s'est tenue à Malte en juillet et a examiné les mesures que doivent adopter les Etats afin d'atténuer les effets nocifs des changements climatiques. Les participants à la réunion ont recommandé que dans la convention-cadre concernant les changements climatiques, les Etats soient instamment invités à coopérer afin de promouvoir des études et encourager un échange de données sur la fonction des océans dans les changements climatiques. La question des recherches scientifiques permettant d'établir des projections précises se pose dans la plupart des débats sur les changements climatiques et sur la protection de l'environnement dans son ensemble. A cet égard, la délégation maltaise se prononce en faveur de la précaution. Bien que les projections ne soient pas sûres, elles n'en indiquent pas moins des tendances qui constituent un motif de préoccupation. Malte considère qu'il existe déjà des techniques propres à inverser les tendances négatives clairement identifiées.

87. La question des techniques en pose une autre, d'importance encore plus fondamentale, celle de la responsabilité. Le principe de la responsabilité équitable mais différenciée est évident, tout comme l'est le droit de tous les peuples au développement. Auparavant, le coût du développement était souvent exorbitant pour l'environnement. Cependant, cela a permis de réaliser des

(M. Camilleri, Malte)

progrès technologiques dont peuvent bénéficier aujourd'hui les pays qui s'engagent dans le processus de développement, lesquels n'auront pas à reproduire les erreurs du passé. Pour leur part, les pays qui sont parvenus à un niveau élevé de développement ont la double responsabilité de partager avec les autres les techniques qu'ils possèdent et d'adapter la structure de leur consommation et de leur production aux réalités et techniques actuelles.

88. Divers intervenants ont procédé à une description imagée des différentes possibilités qui s'offrent à l'humanité aux prises à une concurrence horizontale entre les sociétés, laquelle oppose la satisfaction légitime des besoins fondamentaux aux modes de consommation caractérisés par le gaspillage. Cependant, parallèlement à cette concurrence horizontale entre les sociétés, il existe également une concurrence verticale entre les générations, en l'occurrence une opposition entre la planète encore riche d'aujourd'hui et le désert que nous pourrions laisser à nos enfants. C'est ce qui a amené Malte à proposer que soit incluse dans la Charte de la Terre une disposition déclarant que chaque génération a la responsabilité de garantir qu'une personne autorisée joue le rôle de "gardien" dans toutes les instances nationales ou internationales où peut se prendre une décision qui affecte l'intérêt des générations futures. C'est également la raison qui a amené le Ministre maltais des relations extérieures à proposer, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, que le Conseil de tutelle, outre les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la Charte des Nations Unies, soit le dépositaire du patrimoine commun de l'humanité que représentent l'environnement, la protection des zones extraterritoriales, les ressources marines et les fonds marins, le climat et les droits des générations futures.

89. M. MAMFOUMBI (Gabon), prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Afrique, demande que soit prorogé le délai pour la présentation des projets de résolution sur le point 12 et propose de présenter trois projets de résolution relatifs à la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar, à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000) et à la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique, questions traitées respectivement dans les résolutions 1991/74, 1991/81 et 1991/83 du Conseil économique et social.

90. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 50.